

Bruxelles, le 7 octobre 2025
(OR. en)

11527/25

LIMITE

CORLX 759
CFSP/PESC 1140
COAFR 201
COARM 133
FIN 867

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée

DÉCISION (PESC) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives
en raison de la situation en Guinée**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de
sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/638/PESC¹.
- (2) Sur la base d'un réexamen de la décision 2010/638/PESC, il convient de proroger les mesures restrictives énoncées dans ladite décision jusqu'au 27 octobre 2026.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision 2010/638/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision 2010/638/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Guinée (JO L 280 du 26.10.2010, p. 10, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2010/638/oj>).

Article premier

À l'article 8, paragraphe 2, de la décision 2010/638/PESC, la date du "27 octobre 2025" est remplacée par celle du "27 octobre 2026".

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
